

RÉTENTION DU PERMIS 72H !

Par **Profil supprimé** Posté le 13/09/2018 à 10h00

Bonjour a tous est a toute , j'aurais une question, je me suis fait contrôler lundi a 16h en allant au travail (présentation des papier du véhicule , test alcool (négatif) et dépistage de cannabis (positif) je ne fume pas de drugs , juste des clope mais je reste avec des amis qui eux fume souvent, parfois ont se retrouve dans un endroit confinée pendent 2voir 3 h , (comme dimanche soir la Veille de mon contrôle) les gendarmes mon ducoup enmener a la brigade pour faire un autre test salivaires qu'il envoie au labo ensuite y on pris mon permis pour une rétention de 72h , esque c'est possible d'être positif (au test salivaires envoyé au labo) en restant plusieurs heures dans une pièce fermer avec des fumeur de cannabis ? Car comme je l'ai dit en début , le premier test qu'ils mon fait en bord de route a été positif ,. Si je peux êtres positif au premier j'ai peur du deuxième car déjà j'ai été étonnée d'être positif en ne fumant pas , esque vous avez une réponse a cela svp ? Et si je suis déclarer positif au deuxième test comment leur prouver que je ne fume pas et que je suis fumeur passif ?

Merci d'avance pour vos réponse

3 RÉPONSES

Moderateur - 13/09/2018 à 10h38

Bonjour,

Le fait d'être positif à un test de drogue alors qu'on n'a pas consommé soi-même est possible. On appelle cela un faux-positif. L'exposition passive à la fumée de cannabis peut être une source de fausse positivité mais en général les tests sont calibrés pour éviter ce genre d'erreur. Si vous êtes quand même positive au cannabis c'est que vous avez été très exposée à la fumée de cannabis et que donc vous avez vous-même absorbé du THC. Même si vous ne vouliez pas en consommer de fait les tests ne feront pas la différence.

C'est d'autant plus embêtant pour vous que l'infraction de "conduite en ayant fait usage de stupéfiants" est constituée dès que l'analyse toxicologique du laboratoire trouve des traces de THC dans le deuxième échantillon salivaire. Il y en avait dans le premier test, il risque fort d'y en avoir dans l'analyse.

Ce que vous auriez dû faire et qui a dû normalement vous être proposé par les gendarmes, c'est un prélèvement sanguin. Le prélèvement sanguin permet des contre-expertises plus pertinentes.

Ce que vous pourrez faire si le résultat de l'analyse dit qu'il y a des traces de THC ou de l'un des ses métabolites dans votre salive c'est de demander tout de même une contre-expertise tout en expliquant les circonstances qui vous ont conduites à être positives à votre corps défendant. Les toxicologues analyseront la plausibilité de vos déclarations.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 13/09/2018 à 10h56

Merci pour votre réponse , le gendarme m'a proposer ou une analyse sanguine ou un test salivaires et vue que j'étais sur la route pour aller au travail et que je ne voulais arriver trop en retard je leur et demander gentiment lekel serai le plus rapide car je suis animateur et les enfants m'attendent a l'école ducoup y mon ducoup répondu que le test salivaires était le plus rapide ducoup je suis aller faire leur test salivaires.

Julienrinon - 16/08/2023 à 20h38

Salut,

Je suis dans le même cas que toi, est ce que tu as fait appel à un avocat ? Ou demander après ce prélèvement soit positif si tu pouvais faire une analyse sanguine ?

Merci
